

## • 1795 :

ADBR, L 471, Pétition des citoyens de Rognonas pour la continuation de la politique de construction des pallières dite "offensives" pour la rive opposée et premier essai de mettre fin à ce type de réaction par l'ingénieur Carrier, face au danger qui domina pendant l'Ancien Régime, 8 germinal-18 germinal an III [28 mars-7 avril 1795]

*"Les citoyens, Fransoys D[ilis], Jean Aime et Louis Jauffret, syndics des possédants biens sur les bords de la Durance et de la municipalité de Rognonas vous exposent que la Durance fait un ravage étonnant sur le territoire de Rognonas, que déjà une grande quantité de terres a été emportée par cette rivière fougueuse, presque indomptable, qu'il est évident que la majorité des biens de cette commune seront absolument emportés si l'on ne s'empresse de construire une paillère [ pallière] et des éperons en pierre pour contenir les eaux, que les petites réparations en bois ou en pierre que pourroient faire les particuliers devant leurs propriétés respectives ne scauroient suffire pour préserver les biens de leur ruine, et enfin, qu'il est très urgent de faire mettre la main à l'œuvre si on veut conserver un terrain très préteux. En conséquence, les pétitionnaires cy-dessus demandent que l'administration du département envoyet sur les lieux un ingénieur pour vérifier les lieux, faire son rapport et ordonner ensuite que les réparations seront incessamment faites conformément au devis que l'ingénieur en aura dressé et sera justice".*

FRANSOYS sindic, D... sindic  
Louis JAUFFRET, agent national

*"La municipalité de Rognonas, vu l'exposé en la pétition, certifie que les ravages que fait la Durance sont très graves et qu'il est de la pus grande nécessité que les réparations cy-dessus soient ordonnées de suite par le département. Rognonas, le 8 germinal an 3<sup>e</sup> Rép."*

GINOUX maire  
VIGNAUD Officier municipal

*"Soit montré au citoyen Carrier, ingénieur en chef. A Aix, en séance publique le quinze Germinal l'an 3<sup>e</sup> Républicain".*

BERNARD MARESCHAL  
J. RICARD Pdt

Rapport de l'ingénieur :

*"Ce n'est pas à la veille de la fonte des neiges qu'on peut proposer d'exécuter des ouvrages en maçonnerie pour défendre les propriétés riveraines de la Durance. Il paroît que depuis longtemps il a été fait des dépenses considérables sur les deux rives, mais toutes ces déffenses partielles n'ont jamais rempli leur objet, parce qu'il n'y a pas d'ensemble dans le plan des ouvrages, et qu'en statuant sur les demandes particulières des propriétaires riverains, et en autorisant la construction des pallières, de perrets et d'autres ouvrages presque tous dirigés perpendiculairement au courant, on a établi une guerre à ricochet interminable d'une rive à l'autre. Ce n'est qu'après un examen et une étude réfléchie du cours de la Durance, depuis son entrée dans le département jusqu'au confluent, qu'on peut proposer un projet général et un ensemble d'ouvrages capables de garantir toutes les propriétés riveraines des ravages trop fréquents de ce torrent dévastateur.*

*Déjà mon prédécesseur, le citoyen Barral, a présenté des vues sur l'encaissement de la Durance. L'administration a accueilli ce mémoire intéressant. Il ne sera pas encore possible de vérifier sur les lieux les bases et les détails de son projet, et de m'assurer par un calcul exact, si la dépense que présente son exécution est plus que compensée par l'avantage qui*

Auteurs : Georges PICHARD, Emeline ROUCAUTE



*doit en résulter. Je me propose de m'occuper incessamment de cette opération importante qui exige du tems et des soins.*

*Des réparations partielles en maçonnerie qui, dans les circonstances actuelles, coûteroient des sommes énormes, ne pourroient préserver les propriétés de quelques particuliers sans entraîner la dévastation totale des riverains opposés, et je crois jusqu'à ce qu'on puisse proposer un plan général dont la dépense sera supportée en tout ou en partie par le trésor national, parce qu'alors son exécution présentera véritablement un but d'une utilité générale, [que] les propriétaires des deux rives doivent s'attacher par des réparations les plus économiques et indiquées par les différents états de la rivière à lui disputer pied à pied leur terrain et à prévenir au moins en partie les ravages dont ils sont menacés par la fonte des neiges. Et ils doivent être convaincus que l'administration et les ingénieurs des travaux publics ne négligeront pas un objet aussi important et qu'avant peu, on n'aura plus à se plaindre des envahissemens de la Durance, et que ses eaux bienfaisantes tourneront entièrement au profit de l'agriculture par le perfectionnement des irrigations. Aix, le 18 Germinal an 3<sup>e</sup>".*

L'Ingénieur en chef du département des Bouches du Rhône,  
CARRIER

● **Février 1795 :**

AC Beaucaire, 5 O 6. Lettre des consuls d'Arles aux consuls de Beaucaire, 14 pluviôse an III.

Le 2 février 1795, la municipalité d'Arles informe ceux de Beaucaire que sitôt après la débâcle des glaces, elle emploiera tous ses moyens pour sauver du naufrage la barque du pont de Beaucaire, emportée par les neiges.

● **Octobre 1795 :**

MOUGIN, Pierre, *La restauration des Alpes*, Paris, Imprimerie Nationale, 1931.

En haute Durance, le 21 octobre, le Chagne et le Rif Bel emportent un pont [Chagne et Rif Bel, affluents du Guil, lui-même affluent de gauche du Guil].

Auteurs : Georges PICHARD, Emeline ROUCAUTE



Région  
Provence  
Alpes  
Côte d'Azur